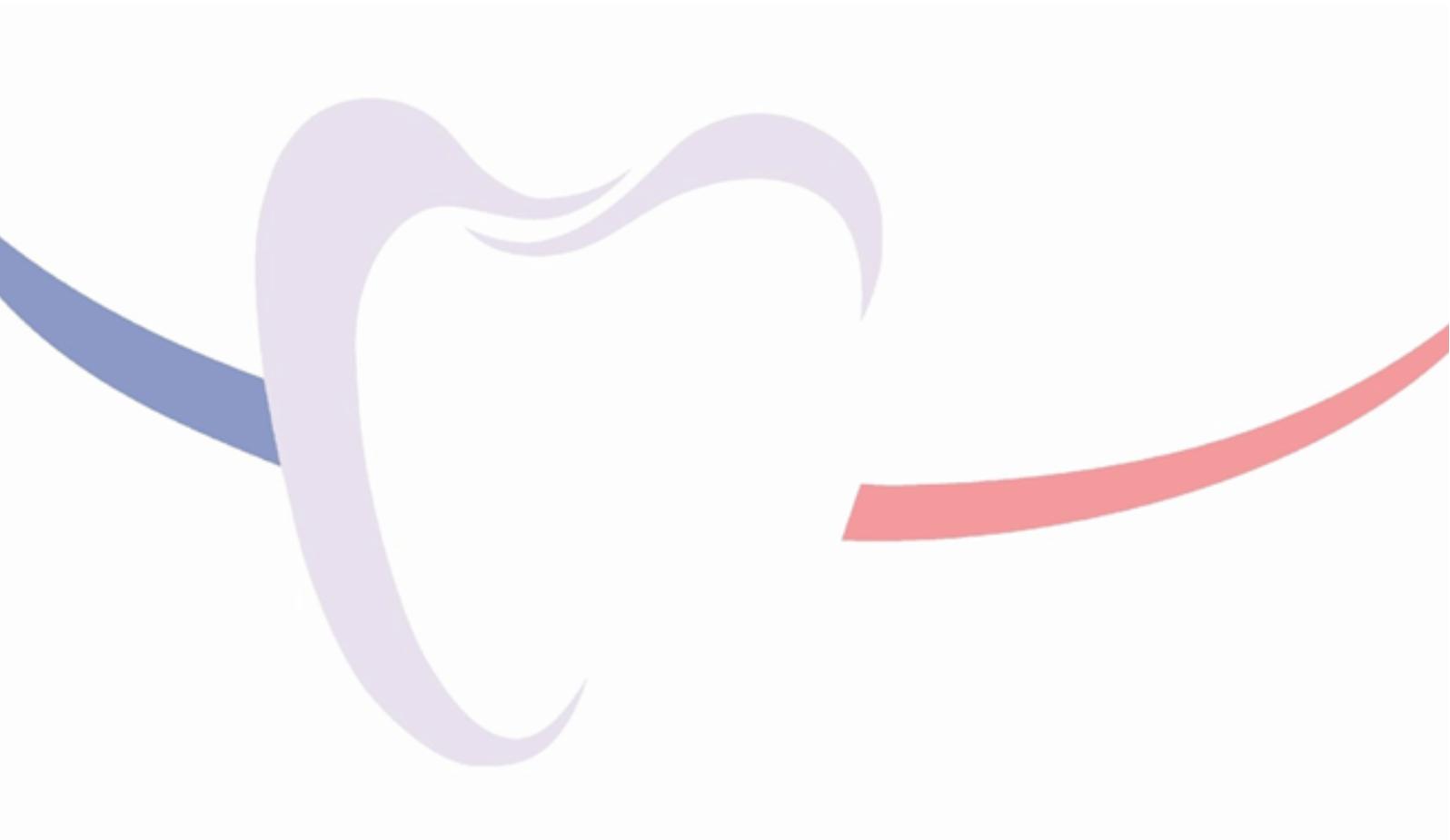




Union Nationale des Etudiants
en Chirurgie Dentaire

Positionnement de l'UNECD concernant la Réforme du Troisième Cycle *Octobre 2019*



22 av de la Grande Armée - 75017 Paris - Tél : 06 42 65 76 08 - contact@unecd.com - www.unecd.com

Association créée en 1961, à but non lucratif selon la loi 1901

Représentée au CNESER et au CNOUS, nommée à la CNEMMOP - Membre de la FAGE, de l'EDSA et de l'IADS



Union Nationale des Étudiants
en Chirurgie Dentaire

Positionnement de l'UNECD concernant la Réforme du Troisième Cycle *Octobre 2019*

L'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD) est la seule association représentative des étudiants en chirurgie dentaire. Elle fédère nationalement les associations représentatives indépendantes des 16 Unités de Formation et de Recherche (UFR) de chirurgie dentaire. Le principe d'indépendance politique, syndicale et confessionnelle est essentiel au sein de l'UNECD, permettant de représenter au mieux les quelques 7 000 étudiants en chirurgie dentaire de France. Les prises de décisions sont réalisées en l'absence de toute intervention extérieure, et après concertation d'un maximum d'acteurs de la profession (universitaires, instances professionnelles, syndicats, ministères).

Depuis maintenant plusieurs années, les étudiants en chirurgie dentaire ont cherché à être acteurs de leur formation en s'exprimant via l'UNECD sur l'ensemble des réformes académiques transformant la formation initiale des chirurgiens dentistes. C'est donc avec un esprit constructif que l'UNECD a toujours souhaité participer aux discussions concernant la Réforme du Troisième Cycle et être force de proposition.

L'UNECD remercie sincèrement la Conférence des Doyens des facultés d'Odontologie pour les multiples rencontres et discussions qui ont rythmé ces dernières années, le dialogue étant la condition sinéquanone à la réussite de cette réforme. Par les réponses à leurs nombreuses questions et réflexions, les doyens des facultés d'odontologie ont permis aux étudiants de cerner les enjeux, les tenants et les aboutissants de cette réforme. Nous remercions par ailleurs l'ensemble des interlocuteurs au sein des différentes instances avec lesquelles nous avons pu échanger sur cette thématique.

La Réforme du Troisième Cycle fut l'objet de débats intenses et de votes lors des Conseils d'Administration de l'UNECD, les administrateurs adaptant constamment le positionnement de la structure en fonction des avancées de la réforme. Ces temps de débats, représentant plusieurs dizaines d'heures de discussions, de visioconférences, et d'échanges entre les étudiants en chirurgie dentaire de France, permettent aujourd'hui à l'UNECD de se positionner officiellement.

22 av de la Grande Armée - 75017 Paris - Tél : 06 42 65 76 08 – contact@unecd.com - www.unecd.com

Association créée en 1961, à but non lucratif selon la loi 1901

Représentée au CNESEER et au CNOUS, nommée à la CNEMMOP - Membre de la FAGE, de l'EDSA et de l'IADS



Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire

A. Accès au 3ème cycle des études d'odontologie et aux spécialités

Les étudiants en chirurgie dentaire partagent pleinement les constats liés à l'accès au 3e cycle des études d'odontologie. Ainsi, nous soutenons la proposition d'ouvrir aux praticiens récemment thésés le concours de l'internat. Cela permettra une diversification de profils, ainsi qu'une expérience libérale indispensable au choix d'une spécialité à exercice exclusif.

De même, la filiarisation du concours apparaît cohérente afin de réduire les choix par défauts et redonner du sens au choix des spécialités. Nous souhaitons également le maintien du **concours européen**, avec une assurance que des places dans chaque DES seront ouvertes via ce concours chaque année.

De plus, nous souhaitons que les **commissions de qualifications**, que ce soit celles déjà existantes, ainsi que celles qui seraient amenées à être créées, soient (ré-)évaluées afin que tout praticien compétent dans une spécialité puisse réellement obtenir le titre de spécialiste s'il le demande.

B. Création du DES d'omnipratique

La création d'un DES d'omnipratique présente de nombreux avantages avec une valorisation de l'omnipratique, un accès aux Formations Spécifiques Transversales à tous les étudiants, ainsi que la délivrance d'un DES afin de permettre un statut de Chef de Clinique Assistant (CCA). Il doit aussi servir de base à une indispensable harmonisation des enseignements à l'échelle nationale. La valorisation de l'omnipratique est essentielle pour l'avenir de la profession.

La problématique de l'accès au statut de CCA ne doit cependant pas cacher un véritable manque d'attractivité des carrières hospitalo-universitaires. Le temps partiel apparaît pour les étudiants, indispensable à l'engagement des jeunes praticiens au sortir de la faculté, et sera la réelle solution à l'insuffisance numérique des encadrants en odontologie.

De même, la refonte du Stage Actif apparaît primordiale. Il doit être la charnière indispensable entre faculté et exercice professionnel, et permettre à l'étudiant la découverte du monde libéral dans un cadre spécifique et protégé. En ce sens, nous soutenons pleinement la création d'un statut de Maître de Stage (MDS), en concertation avec l'Université et l'Ordre National des Chirurgiens Dentistes. La formation des MDS sera un élément essentiel à la pertinence du stage professionnel ainsi qu'à son encadrement. Les modalités de ce stage doivent permettre à l'étudiant une mise en situation complète dans le monde libéral. Afin de permettre des stages au sein de zones éloignées des facultés, il est obligatoire que les étudiants soient libérés de leurs obligations universitaires et hospitalières durant la période de ce stage.



Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire

Cependant, nous traçons plusieurs lignes rouges à la création d'une spécialité d'omnipratique : ce DES ne doit pas prolonger la durée des études, déjà plus élevée que dans de nombreux autres pays européens. Imposer une 7e année serait ajouter une contrainte aux diplômés français à l'heure de la reconnaissance automatique des diplômes européens. De plus, une augmentation de la durée du cycle court ne semble pas pertinente à la vue des conditions d'accueil matérielles et humaines insuffisantes dans les facultés et services hospitaliers d'odontologie.

Ce DES ne doit pas imposer une mobilité nationale et ne doit pas être conditionné à un classement inter-faculté. En effet, le système actuel d'accès en troisième cycle court après l'obtention du DFASO et du CSCT est tout à fait satisfaisant pour les étudiants et la durée du 3e cycle court étant d'une année, imposer une mobilité nationale pour une telle durée représenterait un surcoût financier important inutile pour les étudiants. Nous souhaitons rappeler que les étudiants en chirurgie dentaire sont habilités à remplacer des chirurgiens dentistes dès l'obtention du CSCT en 5e année, nous ne considérons donc pas nécessaire de prolonger leur présence d'une année supplémentaire au sein des UFRs d'odontologie, surtout à budget constant.

Nous plaidons de plus pour une refonte des commissions de qualification des spécialités, qui à l'heure actuelle ne jouent plus leur rôle.

C. 3e cycle long : internat en odontologie

L'UNECD a toujours pensé que cette réforme devait avant tout placer le patient au coeur des préoccupations. Ainsi, les objectifs doivent être la clarification du parcours de soin du patient, l'identification de voies de recours, ainsi qu'un accès au soin facilité.

L'identification de voies de recours est un élément primordial, tant pour les patients que les praticiens. Il est nécessaire d'officialiser les compétences particulières que peuvent acquérir certains praticiens demandeurs. Le plateau technique spécifique, les prises en charge déjà réalisées, ainsi que les formations antérieures doivent permettre une reconnaissance ordinaire des compétences des omnipraticiens. La reconnaissance de compétences sera un outil puissant pour créer un véritable maillage territorial, et sera un outil flexible, adapté aux évolutions professionnelles et sociétales et pertinent en termes de santé publique.

Les spécialités doivent être envisagées comme un exercice poussé et transversal de plusieurs champs disciplinaires. Nous voyons aujourd'hui la spécialité d'Orthopédie Dento Faciale s'éloigner de plus en plus du métier de chirurgien dentiste : la discipline est de moins en moins enseignée dans les facultés et les compétences en orthodontie des

22 av de la Grande Armée - 75017 Paris - Tél : 06 42 65 76 08 – contact@unecd.com - www.unecd.com

Association créée en 1961, à but non lucratif selon la loi 1901

Représentée au CNESEF et au CNOUS, nommée à la CNEMMOP - Membre de la FAGE, de l'EDSA et de l'IADS



Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire

omnipraticiens sont plus faibles d'année en année. Rares sont les étudiants sortant de formation initiale aptes à concevoir un traitement orthodontique, même pour un cas simple. Nous faisons le même constat (avec une échelle moindre) avec la chirurgie orale, les externes réalisant de moins en moins d'actes complexes, ces derniers étant réservés aux internes en chirurgie orale au sein des services hospitaliers. Les spécialités concernant une unique discipline tendent à créer des métiers distincts, ce que l'UNECD ne peut accepter.

Les étudiants en chirurgie dentaire redoutent que la création de nouvelles spécialités permettent à certains praticiens de se délester de certains champs disciplinaires, ce qui serait contraire à une prise en charge globale et une offre de soins diversifiée et accessible à tous.

De plus, les spécialités en odontologie ne sont viables qu'avec un reste à charge important pour le patient. Les spécificités d'exercice des spécialistes en odontologie ne permettent pas à l'heure actuelle une viabilité économique compatible à une dentisterie sociale telle que nous la concevons. Quel sens aurait notre engagement dans le soin en créant des spécialités non viables économiquement ou avec un reste à charge exorbitant ?

Pour toutes ces raisons, les étudiants en chirurgie dentaire se positionnent via l'UNECD :

- **Très mitigés vis à vis de la création d'un DES d'odontologie pédiatrique.**
Nous acceptons la mise en place de spécialités transversales, ayant une approche populationnelle. Cependant, nous redoutons un adressage systématique des enfants à des spécialistes et **nous demandons des engagements forts afin de garantir un maintien des enseignements d'odontologie pédiatrique à moyen et long terme dans les facultés.** Nous ne sommes absolument pas convaincus que la création d'une spécialité d'odontologie pédiatrique soit la solution pour répondre aux problématiques de santé publique, c'est plutôt en offre de soins qu'il faut raisonner.
Des enseignements d'ODF concrets pour la prise en charge des cas simples et l'interception devront être présents dans la maquette de ce DES (vous pouvez voir à travers cette revendication notre attachement à une spécialité trans-disciplinaire). Il est cependant nécessaire d'investir dans la formation initiale qui elle seule, sera vecteur de réels changements dans la prise en charge des enfants au sein du cabinet dentaire.
- **Favorablement à la création d'un DES de santé publique**
Il est important pour les étudiants en chirurgie dentaire de renforcer le rôle des chirurgiens dentistes dans l'élaboration des politiques de santé, et de former des

22 av de la Grande Armée - 75017 Paris - Tél : 06 42 65 76 08 – contact@unecd.com - www.unecd.com

Association créée en 1961, à but non lucratif selon la loi 1901

Représentée au CNESEF et au CNOUS, nommée à la CNEMMOP - Membre de la FAGE, de l'EDSA et de l'IADS



Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire

professionnels de santé qualifiés à l'évaluation des besoins en santé publique. La création de ce DES renforcera l'interprofessionnalité, facteur essentiel à la réussite des politiques de santé.

- **Défavorablement à la création des DES de parodontologie, d'endodontie et réhabilitation oro-faciale complexe.**

Nous nous opposons à la création de ces DES. Bien que clarifiant les voies de recours, la simplification et la lisibilité du parcours patient est tout à fait possible par la reconnaissance des compétences particulières.

Les étudiants en chirurgie dentaire considèrent que le risque d'affaiblissement à moyen et long terme de la formation initiale est trop important.

De plus, alors que les questions d'accessibilité aux soins, de démographie et d'augmentation des effectifs au sein des facultés se posent à la profession, la création de ces nouvelles spécialités irait à l'encontre des problématiques actuelles. A l'heure où la sur-spécialisation médicale est décriée, la multiplication de spécialité nous paraît à contre courant des prises en soins globales des patients.

Le DES de réhabilitation oro-faciale complexe n'est pas lisible, tant pour la population que pour les praticiens. Les compétences de ce DES doivent être pour la plupart attribuées à l'omnipraticien. Nous ne concevons pas ce DES de ROFC, qui s'apparente plus à un *super-omnipraticien* qu'à un spécialiste avec un référentiel de compétence propre.

Nous plaçons d'ailleurs pour renforcer les compétences de l'omnipraticien lors de la 6^e année, en développant par exemple les enseignements d'occlusodontie ou d'ODF.

La multiplication de DES n'est pas la solution pour résoudre les enjeux de santé publique actuels, mais c'est bien en renforçant la formation initiale des omnipraticiens que l'on pourra proposer une meilleure santé orale pour toute la population. Nous demandons d'ailleurs aux pouvoirs publics plus de moyens, afin d'assurer une formation de qualité, à la hauteur des enjeux qui nous attendent.

Les étudiants en chirurgie dentaire ont toujours été attachés aux spécificités qui caractérisent l'exercice de l'omnipraticien en France. Les multiples modes d'exercice et les possibilités de formation post-universitaires doivent perdurer. Le large éventail d'actes pratiqués par l'omnipraticien permet au patient une prise en charge globale et efficace. Si l'omnipraticien devait voir ses référentiels de compétences réduits avec l'arrivée de spécialités, les étudiants se verraient dans



Union Nationale des Etudiants
en Chirurgie Dentaire

l'obligation de dénoncer la création de tout nouveau DES et de se mobiliser activement afin de préserver leurs compétences.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations,

L'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire

22 av de la Grande Armée - 75017 Paris - Tél : 06 42 65 76 08 – contact@unecd.com - www.unecd.com

Association créée en 1961, à but non lucratif selon la loi 1901

Représentée au CNESEF et au CNOUS, nommée à la CNEMMOP - Membre de la FAGE, de l'EDSA et de l'IADS